

LETTRE François HAINRY

Chronique

n° 58 - 16 Juin 2020



Editorial

On pense quelquefois qu'une absence de quelques semaines voire de quelques mois est préjudiciable à la pratique du Tai Chi Chuan et du Qi Gong. On doit se dire que ces absences sont concomitantes à la pratique. Car, comme le dit le "Dao de Jing".

chap. 41. (trad. Liou Kia-hway)

...
le chemin du progrès paraît rétrograde,
le chemin uni paraît raboteux,

...
Ainsi comprenez bien qu'il est naturel et même logique que la pratique ne s'inscrive pas dans une progression linéaire.

« *primum non nocere* »

Sommaire

Les **Lettres 56** et **57** ne sont pas des FAKE NEWS - La réunion en date du 20 Juin est tout à fait légale « *Je ne pratique pas du Tai Chi pour être mêlé à des conflits, cela ne m'intéresse pas* ». Et "Inscrivez-vous pour la réunion du 20 Juin."

Fake News

Tout ce que contiennent les **Lettres 56** et **57** n'ont malheureusement rien à voir avec des Fake News.

Réunion le 20 Juin

Page deux vous trouverez un document qui commence ainsi :

Retrouvons ce qui nous associe

et en deuxième partie :

**Nous, adhérents de l'ABTCC, demandons
la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire**

Le CA. de l'ABTCC vous a sans doute adressé un courriel vous informant que cette demande de "tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire" n'était pas légale. Monsieur Gilles Beaumont leur a adressé les documents

de législation en vigueur que l'on trouve sur www.associations.gouv.fr

"Cette rencontre est donc tout a fait légale"

Je pratique pour me détendre

« *Je ne pratique pas du Tai Chi pour être mêlé à des conflits, cela ne m'intéresse pas* ». C'est ce que j'entends depuis quelques semaines. Et bien entendu, je ne peux que le comprendre. Toutes les personnes qui viennent pratiquer sont là pour se détendre, pour se ressourcer, pour le bien-être et pour la convivialité, pour finalement partager comme le dit Gilles : « *des valeurs humaines qui nous rassemblent.* » Pour ma part, j'ai essayé de ne pas évoquer ce que j'endure depuis la **pré. AG** du 26 Octobre 2019 par certains membres du CA..

Vous ne venez pas pour cela et j'essaie de vous préserver du conflit qu'a créé l'ancienne présidente Éliane Bordier-Rebours. Je tente, depuis cette date, dans la mesure du possible de contenir le problème à ma personne.

Aujourd'hui la situation m'échappe, la législation fait qu'ils peuvent, comme ils l'ont fait dernièrement sur Saint-Malo, interdire les séances. Magnanimes (voir : **Lettre 57**), ils nous ont réautorisé à reprendre les séances à l'entrée du **Parc de la Briantais**.

Si vous voulez être libre de choisir ce qui vous convient, et le professeur avec qui vous souhaitez pratiquer, vous pouvez encore le décider.

C'est à vous tous, que je fais donc appel pour envoyer votre procuration avant le 20 Juin au nom de Gilles Beaumont pour :

**"SAUVER L'ASSOCIATION
D'UN PÉRIL PROGRAMMÉ"**

Si le nombre de personnes qui aura répondu au document proposé page 2 par Gilles Beaumont est suffisant nous pouvons espérer *sauver les valeurs qui étaient mises en place depuis 40 ans*.

Si vous considérez que cela ne vous concerne pas, en septembre, une nouvelle organisation verra le jour, mais elle se fera sans moi. J'en ai parlé dans mes dernières lettres et il n'est pas nécessaire de s'appesantir plus. L'association en temps que *lieu de convivialité* aura vécu et ne sera plus. Et l'activité qui se poursuivra se fera sur le modèle, comme je l'ai signalé, des "Salles de FITNESS".

Cours & Séminaires

BREST (MPT Harteloire) - DINARD - DOL-DE-BRETAGNE - LE GRAND PRESSIGNY - MONT-DOL - PLOUZANÉ - RENNES - SAINT-MALO.

(Informations et inscriptions :
francois3.hainry@free.fr)



Retrouvons ce qui nous associe – Association Bretonne de Tai Chi Chuan

6 cours des alliés 35000 RENNES

*Bonjour. Je suis un de ces administrateurs, mis en minorité au Conseil malgré la **défense des valeurs humaines** qui nous ont rassemblés depuis 40 ans. Je pratiquais à Saint Malo, cours définitivement fermé désormais par le Conseil actuel, excluant 15 adhérents.*

Priver François Hainry de faire cours, s'appropriier ceux qui sont lucratifs ainsi que les biens et moyens de l'association, apparaît bien comme la priorité du Conseil d'Administration actuel.

François souhaite clairement poursuivre l'enseignement. Poursuivre nos cours et stages avec calme et sérénité est ce que je souhaite. Si vous partagez cette envie, il y a un moyen de rétablir une ambiance propice : demander et contribuer à une assemblée générale, autorité réelle d'une association, pour réaffirmer les objectifs, mandater les bonnes personnes pour agir, donner les moyens. C'est ce que nous pouvons réussir.

Gilles Beaumont

Cette assemblée générale sera valable si elle réunit plus de la moitié des adhérents actuels.

Complétez, signez, et retournez cette feuille à l'adresse : Gilles BEAUMONT - 7, rue de l'Île Verte, 35114 SAINT BENOÎT DES ONDES ou par mail à l'adresse : gilles.beaumont0784@orange.fr

Cette réponse tient lieu de convocation. Les adhérents sans réponses auront aussi une convocation.

Nous, adhérents de l'ABTCC, demandons la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire

le samedi 20 juin 2020 à 15h au **STUART** - 18, Grande rue des Stuarts - 35120 - Dol-de-Bretagne

NOM Prénom :date :

Je demande la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire dont les résolutions seront :

1. préserver l'identité et les biens de l'association ABTCC et ses activités.
2. entendre l'explication des Administrateurs actuels afin de juger du maintien de leur mandat,
3. désigner les membres d'un Conseil d'Administration compatible avec l'histoire, l'esprit et surtout la sérénité qui rassemblent la majorité des adhérents.
4. désigner un siège social.

Signature :

Je suis candidat au Conseil d'Administration : Non Oui

Je suis bénévole pour contribuer aux activités : Non Oui

En prévention Covid-19, je me fais représenter : Non Oui

Mandat de Représentation

Nom - Prénom adhérent(e) de l'ABTCC,

je serai absent(e) à l'Assemblée Générale Extraordinaire du

je donne pouvoir à également adhérent(e) de l'ABTCC pour me représenter à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire, en conséquence, prendre connaissance de tous documents, prendre part à toutes discussions et délibérations, participer aux votes.

Fait à le / / 2020
signature précédée de la mention manuscrite "BON POUR POUVOIR"